Le sénateur Carter: Je retiens de vos propos que votre association sert de véhicule ou de médium à travers lequel les autorités gouvernementales et les personnes pauvres peuvent communiquer.

que |

ind

ils

ent

\$13-

IDS,

le

ant

ent

rd-

ont

IDS.

du

ıfé.

ent

ite

Six

le

nre

ons

res.

100-

ices

rent

rens

ree

pel

Tê-

part

éral

lent.

pre-

aine

NOI

ense

M. Pierce: C'est ce que nous avons longtemps

Le sénateur Carter: Dans la plupart des problèmes que le comité a étudiés jusqu'à présent, l'absence de dialogue et de communication s'avère le maillon qui manque à la chaîne.

M. Pierce: Par exemple, en ce qui a trait au Canada Assistance Plan, ce dernier risquait de ne pas être adopté; c'était au moment de notre rencontre annuelle, et le Parlement était en train d'étudier le Projet. A cette époque, le Ministère de la Santé et du Bien-Etre social nous avait envoyé des personnes hors pair pour en discuter à notre congrès. A la même époque également, le gouvernement provincial était placé dans une situation très difficile parce que le Canada Assistance Plan n'avait pas encore été décrété au fédéral. Conséquemment ils étaient dans l'impossibilité de prendre position.

D'autre part, en ce qui concerne le Canada Assistance Plan, il faut que vous sachiez que nous avons travaillé avec le gouvernement provincial et, ensuite, avec le Canadian Welfare Council; nous avons également collaboré à toutes les rencontres que j'ai mentionnées en Ontario. Quant aux rencontres régionales qui sont maintenant monnaie courante au Nord de l'Ontario et ailleurs, encore une fois, il y a une programmes provinciaux, les insistance sur mais cela ne signifie pas qu'on n'a pas l'occasion de discuter des faiblesses, même terme d'orientation. Mais il nous semblait que le gouvernement provincial avait vraiment besoin de rencontrer les collectivités et de discuter des programmes. Nous croyions qu'ils ne s'étaient pas suffisamment expliqués, et il nous était relativement facile d'agir comme intermédiaire.

En rapport avec cela, et en un sens il s'agit d'une question secondaire, il me vient à l'esprit un autre exemple de collaboration. L'Ontario Welfare Council publie son rapport ordinaire en Ontario; d'ailleurs, à l'origine, il fut réalisé par mon prédécesseur et s'intitulait: "L'Ontario et ses services sociaux". On a commencé à le réaliser en 1953 et apparemment, le gouvernement provincial a jugé qu'il nous serait très utile de continuer à le produire. C'est un autre exemple de l'avantage qu'on peut tirer du fait qu'une organisation comme la nôtre publie un tel docu-

termes, nous sommes également en mesure de faire quelques commentaires sur les services.

Le sénateur Fergusson: Combien existe-t-il d'associations provinciales de bien-être?

M. Pierce: Apparemment, il y en a une nouvelle en Colombie britannique et je crois que nous avons un peu contribué à sa croissance. Elle emploie maintenant un professionnel à plein temps. Inévitablement son rôle et ses buts diffèrent quelque peu des nôtres, en partie je suppose à cause de la nature très différente de la province. Dans la province de Québec ils n'ont pas actuellement d'employés professionnels de sorte qu'ils ne sont pas très actifs, à ce que je sache. Au Nouveau-Brunswick ils ont commencé, mais encore une fois je ne suis pas trop certain de leur situation actuelle. A toutes fins pratiques, l'Ontario est la seule province à pouvoir parler de l'histoire d'une organisation provinciale. Il y a plus de 60 ans que nous existons.

Le sénateur Fergusson: C'est ce que j'avais compris. A la page 5 de votre mémoire, vous dites qu'on a clairement fait ressortir que, en Ontario, les petits salariés doivent s'adresser au service du Bien-Etre pour obtenir des services journaliers; et vous êtes allés jusqu'à dire que ceux qui avaient tout fait pour ne pas s'inscrire au Bien-Etre considéraient cette démarche comme avilissante. Evidemment, la conséquence directe est qu'à partir de ce moment, ils faisaient partie du service du Bien-Etre. Je veux savoir si plusieurs se sont présentés, et dans ce cas, s'ils ont obtenu les services nécessaires?

M. Pierce: Je suis désolé mais je ne peux répondre à cela d'une façon précise. On a plutôt fait le rapport de notre réunion à la hâte et je m'en excuse mais c'est, en passant, un reflet de ce que pensent les participants à ces rencontres; il me semble que ce qu'ils essaient de prouver a trait aux pauvres et aux attitudes qu'on adopte envers eux et face à leurs besoins. Il y a encore, disentils, beaucoup de gens qui, s'ils ont besoin de services comme les soins journaliers, aimeraient bien les obtenir sans avoir pour cela à se faire inscrire au Ministère du Bien-Etre social, et ce en dépit du fait qu'ils reçoivent un salaire partiel.

Permettez-moi de vous illustrer ce que i'entends par une question d'attitude. J'assistais la semaine dernière à la réunion annuelle d'une agence bénévole à Toronto. Il y avait une dame de 70 ans assise à mes côtés; elle était venue à la réunion par le transport en commun de la ville et avait utilisé deux tickets. Je lui ai demandé si elle avait sa carte pour voyager à taux réduit à ment: de cette façon, il ne s'agit pas uniquement Toronto; elle me répondit qu'elle ne pouvait se d'un document gouvernemental mais, en d'autres résoudre à aller en faire la demande, ni à se